

L'environnement à Estérel

Quoi de neuf?

La protection de l'environnement est essentielle pour les citoyens et la priorité numéro 1 pour le Conseil de Ville d'Estérel. Voici un communiqué pour vous tenir informés.

La Ville en action

Plusieurs dossiers sont réalisés ponctuellement ou en continu et d'autres sont à venir :



- Rapport sur la qualité de l'eau des lacs par le Groupe Hémisphères (annuel)
- Traitement des insectes piqueurs par GDG environnement (annuel)
- Actions pour la protection des bandes riveraines (en continu)
- Gestion des sels de voirie (en continu)
- Harmonisation des règlements nautiques avec la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour la protection des berges (complété)
- Préservation du Parc d'Estérel – Études des priorités pour la pérennité avec Horizon Multi-ressources (en cours)
- Gestion des matières résiduelles (projet de compostage à l'étude)
- Projet de règlement sur les pesticides et fertilisants (à l'étude)
- Journée « Marche des citoyens » nettoyage des fossés des chemins principaux (6 juin 2015)
- Journée de l'environnement au Parc Thomas-Louis- Simard (27 juin 2015)

Nos lacs

La santé de nos lacs est déterminante pour notre qualité de vie, incluant la baignade et les activités aquatiques, et pour la valeur des propriétés sur le territoire.

Un suivi dans le temps

Depuis 2004, le Réseau volontaire de surveillance des lacs (RSVL), qui est une division du Ministère de l'environnement, dresse un bilan général de la situation des lacs de villégiature du Québec. À un niveau plus spécifique, la Ville d'Estérel a engagé le Groupe Hémisphères pour analyser la qualité de l'eau de nos lacs en 2007, 2008, 2010 et ensuite annuellement depuis 2012. Le Groupe Hémisphères vient de produire son rapport des analyses de 2014. Certaines grandes conclusions sont présentées ci-dessous.

L'objectif du Conseil est d'assurer un *suivi dans le temps* de la qualité de l'eau des lacs Dupuis, Grenier, Masson et du Nord, ainsi que du lac Castor, et de surveiller les tendances de différents paramètres. Ceci permet d'évaluer les effets des différentes mesures protectrices entreprises par la Ville au cours des dernières années et d'agir en conséquence.



Indicateurs clés

Le paramètre le plus important de la santé des lacs est actuellement la mesure de la quantité de **phosphore**. Des tests sont aussi réalisés pour mesurer la transparence de l'eau, la quantité de chlorophylle, la température de l'eau, le degré d'oxygène. Le **périphyton** (gélatine verdâtre ou brunâtre retrouvée sur les roches dans le littoral, créée par les nutriments et l'un des premiers indicateurs de l'occupation humaine) sera aussi analysé à partir de 2015.

La quantité de phosphore dépend de plusieurs facteurs, notamment du temps de séjour de l'eau dans le cours d'eau (s'il y a beaucoup de courant la quantité de phosphore dans le lac diminue) et de la profondeur des lacs. Le phosphore s'accumule dans les sédiments au fond du lac et est libéré par les perturbations des activités humaines en bordure des rives. En limitant la quantité de phosphore rejetée dans les cours d'eau on peut contrôler la croissance des algues et des plantes aquatiques (par exemple, les algues bleu-vert).

L'augmentation du phosphore dans l'eau produit une accélération de l'**eutrophisation**, c'est-à-dire le processus d'enrichissement graduel d'un lac en matières nutritives.

Eutrophisation des lacs

Résultat de l'évaluation 2014 de l'eutrophisation de nos lacs

On distingue cinq (5) niveaux trophiques de lacs et deux (2) niveaux intermédiaires. En allant de celui qui témoigne de la meilleure santé vers celui le plus à risque, les voici :

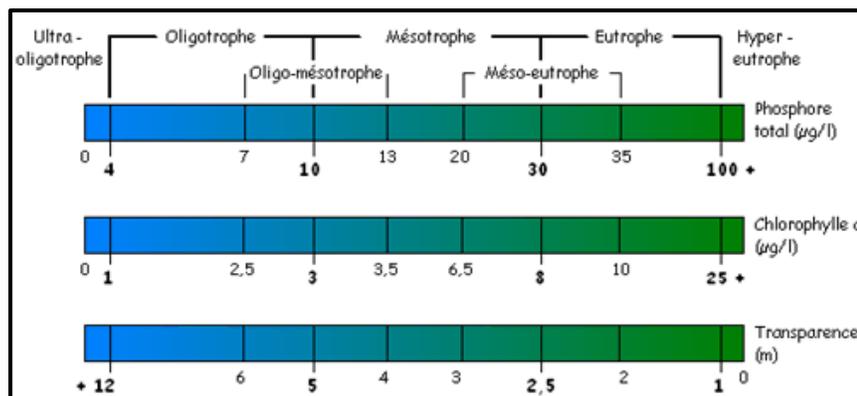
Le meilleur état pour un lac est « ultra-oligotrophe » et « oligotrophe » et représente une eau claire, un lac généralement profond, pauvre en éléments nutritifs, faible en productivité biologique.

Il existe un niveau intermédiaire entre « oligotrophe » et « mésotrophe », qu'on appelle « oligo-mésotrophe » selon le groupe Hémisphères, 80% de nos lacs en font partie, il s'agit des baies et lacs suivants :

- Baie du Cheval Infirmes
- Baie du Désespoir
- Baie de Sainte-Marguerite
- Centre du lac Masson
- Lac du Nord

Ensuite, vient le niveau « mésotrophe », qui se caractérise par une quantité plus grande d'éléments nutritifs, productivité biologique modérée, changements d'espèces présentes. Le **lac Dupuis** et le **lac Grenier** sont mésotrophes.

Finalement, dans les pires cas, il existe le niveau « eutrophe » : Très riche en éléments nutritifs, productivité biologique élevée et perte de diversité des espèces. Heureusement aucun de nos lacs à Estérel n'y est classé.



Suivi sur la qualité de l'eau des lacs

Le dernier rapport technique sur le *suivi 2014 de la qualité de l'eau des lacs – Ville d'Estérel* émis par le Groupe Hémisphères est maintenant disponible pour consultation à l'hôtel de ville. En résumé, les relevés démontrent que les concentrations moyennes en phosphore totales respectent tous les critères gouvernementaux en 2014. L'ensemble des tendances significatives observées va dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'eau en se basant sur les données de transparence et de chlorophylle. L'étude du périphyton présent dans le littoral sera dorénavant ajoutée aux études actuelles afin de quantifier l'importance de l'activité humaine.

Comment protéger nos lacs?

Les mesures prises par la Ville

La Ville s'active entre autres à :

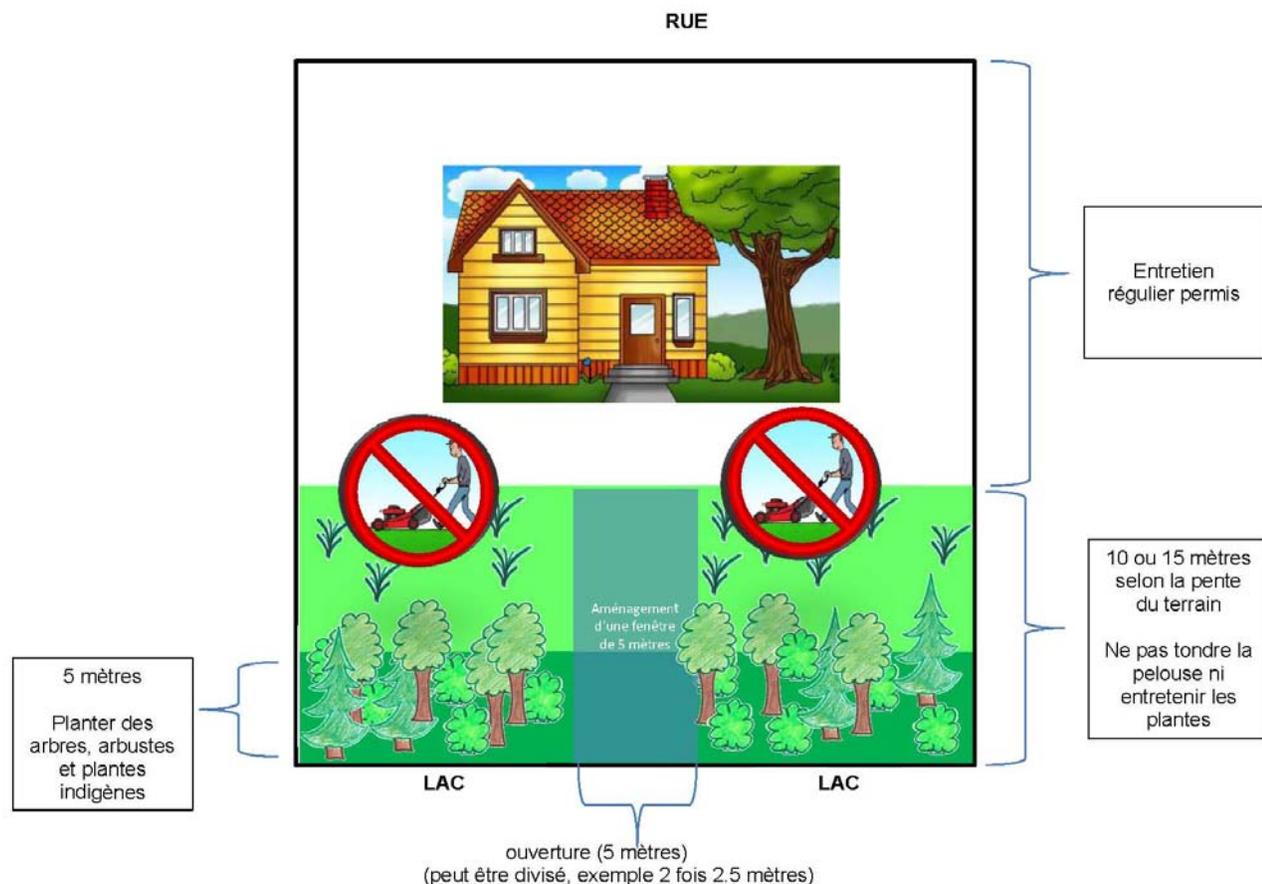
1. Protéger les bandes riveraines. Un suivi continu et systématique des propriétés est effectué par le Service d'urbanisme de la Ville, lequel avise les propriétaires qui se doivent d'appliquer la réglementation provinciale et municipale.
2. Avancer le projet de règlement sur les pesticides et fertilisants.
3. Contrôler l'application des règlements en matière d'érosion des berges, de vitesse des bateaux et de respect des zones pour la pratique de certaines activités nautiques. (Règlements fédéraux et règlement municipaux, numéros 2014-626 et 2014-627).
4. Gérer l'utilisation des sels de voirie. Durant l'hiver, la Ville privilégie l'utilisation de sable sur les chemins. Le ruissellement des eaux de surface provenant des chemins vers les cours d'eau est limité le plus possible par l'utilisation de bassins de rétention et de sédimentation lors des réfections des chemins principaux et secondaires.
5. Faire un suivi des vidanges des fosses septiques des propriétés incluant celles des riverains de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson autour du Lac Grenier.
6. Assurer la connaissance et l'information en matière d'environnement. Veiller à s'entourer du mieux possible de personnes ressources (consultants, comité consultatif environnement avec des résidents, présentations d'experts régionaux et de fournisseurs, etc.) en fonction des priorités, du temps et du budget.

Les mesures prises par les citoyens

Pour profiter de la qualité des lacs, les citoyens devraient :

1. Privilégier les produits domestiques sans phosphate – Au moment de faire vos emplettes, assurez-vous de choisir le savon à lave-vaisselle, le savon à lessive, le savon à vaisselle et les nettoyeurs sans phosphate.
2. Préserver la bande riveraine et continuer à végétaliser les rives des lacs aux abords des propriétés avec des espèces indigènes et éviter de tondre le gazon à 10 mètres ou 15 mètres selon la pente du terrain. (Voir page suivante pour un schéma explicatif à ce sujet).
3. Prévenir l'érosion des berges en limitant la vitesse des bateaux à 6km/h à 60 mètres des berges et en respectant la pratique du Wake-surf à 150 mètres des berges dans les zones désignées aux lacs Masson et du Nord.
4. Entretenir les installations septiques; faire vidanger les installations régulièrement aux quatre ans pour les villégiateurs et aux deux ans pour les résidents permanents.
5. Privilégier la santé des lacs plutôt que celle de la pelouse en évitant d'utiliser des engrais fertilisants sur les pelouses. Restreindre même les engrais naturels qui se retrouvent finalement dans les cours d'eau. Une réglementation sur les engrais fertilisants et les pesticides est actuellement à l'étude par le Comité consultatif environnement et le Conseil de Ville.
6. Veiller à la préservation des îles flottantes sur le lac Dupuis lors des activités nautiques et préserver les plantes aquatiques (exemple le nénuphar) et les milieux humides.
7. Faire vidanger les piscines de façon écoresponsable pour éviter de vider l'eau chlorée ou salée dans les lacs.
8. Assurer le lavage des coques de bateau avant l'entrée à l'eau pour éviter l'apport d'espèces indésirables dans nos lacs.

La bande riveraine – Schéma explicatif



Pour plus de renseignements, visiter le site Internet de la Ville www.villedesterel.com/environnement ou communiquer avec l'hôtel de ville au (450) 228-3232.



Sources et références

- Guide du participant : Forum National des lacs 10 ans sous surveillance, où en sommes-nous? Juin 2014
- Rapport du suivi 2014 de la qualité de l'eau des lacs – Ville d'Estérel janvier 2015, Groupe Hémisphères
- Protocole de suivi du périphyton élaboré par le Réseau volontaire de surveillance des lacs (RSVL) juin 2012
- www.mddelcc.qc.ca
- www.crelaurentides.org
- www.nosplansdeau.com
- www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/protocole-periphyton.pdf
- www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/methodes.htm

Membres du CCE

Président : Jean-Jacques Desjardins
Mitch Adler
Gail Cantor
Christine Corriveau
Elizabeth Deschamps
Anna Dupuis Zuckerman
Monika Gauthier
Anne-Marie Masson
Jonathan Ray